

LE NUMERO

5

CENTIMES

LA SENTINELLE

LE NUMERO

5

CENTIMES

Journal économique et littéraire, paraissant tous les jours excepté le lundi

avec un résumé des nouvelles politiques suisses et étrangères

Rédaction: Walter BIOLLEY, rédacteur en chef, avec une collaboration d'économistes

Bureaux de rédaction et d'administration
Rue du Stand, maison de l'Hôtel du „Guillaume Tell“

La rédaction rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera envoyé deux exemplaires.

Du 1er juin 1890		GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS												Du 1er juin 1890	
	m.	in.	m.	m.	s.	m.	s.								
Loèche	5 22	7 45	9 18	10 45	12 15	13 45	15 15	16 45	18 15	19 45	21 15	22 45	24 15	4 30	6 00
Morteau	—	7 45	9 18	—	10 45	12 15	13 45	15 15	16 45	18 15	19 45	21 15	22 45	4 30	6 00
Besançon	—	7 45	9 18	—	10 45	12 15	13 45	15 15	16 45	18 15	19 45	21 15	22 45	4 30	6 00
Les Ponts	6 15	9 25	—	—	1 40	4 45	—	8 15	—	—	—	—	—	—	—
Neuchâtel	—	7 51	9 30	—	12 12	3 21	5 33	8 37	—	—	—	—	—	—	—
Genève	—	—	9 30	12 12	—	3 21	5 33	8 37	—	—	—	—	—	—	—
Bienna	—	8 22	11 15	12 40	—	3 16	5 35	8 40	—	—	—	—	—	—	—
Berne	—	8 22	11 15	12 40	—	3 16	5 35	8 40	—	—	—	—	—	—	—
Bâle	—	—	11 15	—	3 16	—	6 35	9 40	—	—	—	—	—	—	—

ABONNEMENTS	
Un an	Fr. 10 —
Six mois	5 50
Trois mois	3 —
Abonnement annuel par mois 1 fr., payable d'avance	

ANNONCES
10 ct. la ligne ou son espace. Un abonnement à 300 numéros donne droit à toutes les annonces à moitié prix.

La Chaux-de-Fonds

PHARMACIE D'OFFICE : A. Bourquin, Léopold Robert 39.

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers, ébénistes et charpentiers. — Assemblée, samedi 28, à 8 1/2 h. du soir, au local, Hôtel-de-Ville.
Commission de la Tombola de l'Union des sociétés ouvrières. — Réunion, tous les samedis à 8 h. du soir, au Foyer du Casino.
Exposition des lots de la tombola de l'Union des sociétés ouvrières au Foyer du Casino. Tous les soirs concert. Entrée libre.
Argauer-Verein. — Generalversammlung, Montag den 30., Abends 8 1/2 Uhr, im Café Weber.
Chorale du bataillon 20. — Répétition générale, samedi 28, à 8 1/2 h. du soir, au Café Lyrique. — Amendable.
Société ornithologique. — Réunion, samedi 28, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Club des « D'on viedje ». — Réunion, samedi 28, à 9 h. du soir, au local.
Orphéon. — Assemblée générale, samedi 28, à 8 1/4 h. du soir, au local.
Société fribourgeoise de secours mutuels. — Assemblée générale, samedi 28, à 8 1/2 h. du soir, au Café de la Place.
Société de tir aux armes de guerre. — Assemblée générale, samedi 28, à 8 1/2 h. du soir, à la Croix-Blanche.
Chorale du 19. — Répétition générale, samedi 28, à 8 1/2 h. du soir, Brasserie Hautert. — Amendable.
Cercle du Sapin. — Assemblée générale, samedi 28, à 8 1/2 h. du soir.
Musique militaire «Les Armes-Réunies». — Répétition générale, samedi 28, à 8 h. du soir, au Casino.
Fanfare Montagnarde. — Répétition générale, samedi 28, à 8 1/4 h. du soir, au local.
Diorama (en face de la Brasserie Hautert). — Visible samedi 28 et dimanche 29, de 3 à 6 h. et de 7 à 10 h. du soir.

LA CHAUX-DE-FONDS, 28 juin 1890.

GRANDE SOIREE

de l'Union des sociétés ouvrières

On nous a reproché de n'avoir pas parlé suffisamment de l'exposition des lots de la tombola. Après tout ce que nous avons écrit, qu'en dire, si ce n'est: « Allez et voyez! » L'exposition ne durera plus que dimanche. Elle sera magnifiquement clôturée par la grande soirée qu'a organisée au théâtre l'Union des sociétés ouvrières, avec le concours bienveillant de cinq sociétés locales que nous ne saurions trop remercier.

Dans cette soirée, les Armes-Réunies joueront deux de leurs plus beaux morceaux, l'Union chorale exécutera deux chœurs, l'Espérance en produira deux également. Quant aux sociétés de gymnastique, elles rivaliseront de grâce, de légèreté et d'adresse pour enchanter le public. Ce ne sera pas le moindre agrément de la fête. Ajoutons que des solistes, artistes-amateurs de notre ville, ont bien voulu nous promettre leur appui et contribueront, à leur tour, au succès de cette belle fête.

Oui, belle fête si, comme le souhaitent ses organisateurs, elle rend unis davantage encore tous les ouvriers de la Chaux-de-Fonds, si elle nous apprend à nous connaître davantage, à nous aimer mieux, à nous considérer de plus en plus en frères.

Belle fête dont nous apprécierons les résultats. Puisse-t-elle tenir tout ce qu'elle promet... au point de vue social.

Car le succès de la partie artistique ne fait pas l'ombre d'un doute. Il y aura foule, comme. Aussi ne saurions-nous assez engager les lecteurs de la *Sentinelle*, qui désirent participer à cette grande fête qui, en définitive, est la leur, à ne pas tarder à se munir de billets et à chercher immédiatement de bonnes places. Disons, en terminant, que les billets,

faits d'avance, peuvent prêter à une équivoque. Les billets verts, quand bien même ils portent la mention « par terre et seconde » sont des cartes qui ne donnent droit d'entrée qu'au par terre et en troisième, au pigeonnier, comme on dit élégamment. Les billets gris donnent libre accès partout. Nous espérons qu'après ces explications aucune récrimination n'aura lieu dimanche soir. Et après avoir souhaité, comme il convient, beaucoup d'entrain, d'adresse et de voix à tous ceux qui figureront sur notre scène, nous souhaitons que la journée de demain avance d'un pas la belle cause que nous poursuivons tous.

W. B.

Il est malheureusement encore aujourd'hui des personnes qui ne s'occupent absolument de rien, laissent faire, laissent dire; pour eux les grandes questions sociales sont lettre morte, ils ne prennent plus la peine d'y penser. Si le moulin, qui, actuellement, tourne avec une rapidité vertigineuse, ne risquait pas de tout broyer sous peu, nous leur dirions: « philosophes va! » Nous, nous leur disons pauvres fous.

Pauvres fous, car ne voyez-vous pas tous les jours la lutte s'accroissant davantage entre le capital et le travail? Ne voyons-nous pas tous les jours aussi, si tôt qu'on parle d'une réforme sociale à faire, nos législateurs refondre toujours dans le même moule?

On fait et on fera toujours les lois pour protéger le capital au détriment du travail.

Pourtant qu'a-t-il besoin de lois protectrices? Il se protège bien assez lui-même.

Voyez dans tous les métiers, dans toutes les industries: c'est l'exploitation poussée à outrance.

Il est vrai que pour cela les détenteurs de capitaux, nos maîtres et seigneurs, ont une sorte d'excuse, surtout en ce qui concerne l'industrie. Ils disent et vous diront toujours: Mais ce n'est pas notre faute si l'introduction des machines, qui est un grand progrès accompli dans le domaine industriel, nous permet de réaliser, avec très peu de bras, des bénéfices considérables. Ils ajouteront souvent même: Aussi, pourquoi l'ouvrier est-il devenu si exigeant? Dans le temps on se contentait de beaucoup moins, on était vêtu plus simplement; on était moins difficile pour la nourriture, on allait moins au café, et surtout beaucoup plus à l'église.

A tout cela, la réponse est très facile à faire.

Vous prétendez, messieurs, que vous devez naturellement, vous tous seuls, comme capitalistes et exploités, avoir tout le bénéfice que procure le travail de la machine. Nous ouvriers, nous disons ceci:

Le progrès, qui marche à pas de géant, a non seulement ouvert l'horizon industriel et commercial, mais il a surtout élargi les idées, et tout homme ouvrier et travailleur, a compris ce qu'il aurait dû comprendre depuis longtemps, c'est que, ayant toute la peine, il est juste qu'il bénéficie aussi dans la plus forte mesure, du fruit de ses sueurs.

Ce grand principe d'économie sociale doit être la base de toutes les législations futures, car disons-le une bonne fois, carrément, on nous a trop longtemps pris pour des imbéciles.

Le tisseur comprend parfaitement que les belles et chaudes étoffes qu'il tisse tous les jours, doivent le vêtir aussi, — puisque c'est lui qui a la peine de les faire.

Aussi de tout cela il résulte une chose qui doit rester gravée dans la tête de tous les ouvriers:

Au producteur la part la plus grande dans le bénéfice de la production.

Donc tous debout pour l'émancipation sociale!

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — Tous les bruits qui ont couru sur des cas de choléra, à Marseille, Lyon ou ailleurs en France sont absolument controvés.

Allemagne. — L'empereur a décidé qu'une nouvelle conférence sur la question sociale aura lieu. On prépare la convocation. De grandes résolutions lui seraient soumises.

Selon des nouvelles parvenues de Rome et communiquées par M. Crispi à la chancellerie allemande, certains arrangements concrets ont été signés entre la France et la Russie.

M. Miquel aurait l'intention de supprimer complètement le fonds des reptiles.

— La séance du Reichstag s'est terminée tard. Deux longs discours de MM. Payer, démocrate, et de M. Bennigsen. Le premier orateur combat le projet, mais se rallie au projet de résolutions de M. Windthorst.

M. de Bennigsen soutient absolument les propositions du gouvernement. Il déclare anti-patriotique l'agitation créée par le parti progressiste concernant les déclarations du général Verdy du Vernois à propos de l'organisation future de l'armée. Il nie que le vote doive entraîner la nécessité de nouveaux impôts. Il fait l'éloge du ministre de la guerre et soutient que l'économie existe dans son administration.

On passe au scrutin. Les divers amendements des progressistes et socialistes sont successivement rejetés.

L'article 1er fixant les effectifs de paix pour trois ans à 486,983 hommes est voté par 211 voix contre 128. Les autres articles sont votés à une forte majorité.

Italie. — Voici des détails sur les incidents de la solfatare de Travara.

Ils ont éclaté dans les mines de soufre situées à 16 kilomètres de Girgenti, et ont eu pour motif la décision de la direction de prendre une unité de mesure au lieu du système qui existait pour la répartition des salaires.

S'étant rendus en cortège sur la place Cavour, les ouvriers se livrèrent à une manifestation que les carabiniers voulurent interdire, et jetèrent des pierres qui blessèrent deux carabiniers, puis se rendant au Casino civil, y mirent le feu.

Une cinquantaine d'arrestations ont été opérées.

A Lugo (Romagne), l'agitation est toujours grande. Une compagnie du 9^e régiment d'infanterie occupe le château où sont installées la municipalité et la sous-préfecture. Des renforts ont été demandés à Ravenne.

A Fusignano, plusieurs bombes ont été jetées devant la maison de l'ingénieur Garbagni; on a mis le feu à la porte d'entrée de sa maison.

— Par mesure préventive, de nombreuses arrestations viennent d'avoir lieu dans les Romagnes. 60 individus ont été incarcérés à Longastrino, 17 à Massiera.

Les troupes ont été renforcées.

— L'état sanitaire à Milan ne s'améliore pas. Sur 252 enfants atteints de la diphtérie depuis une quinzaine de jours, 143 sont morts. La fièvre scarlatine fait aussi de grands ravages. Une commission sanitaire a été instituée.

— A la suite de fausses nouvelles de maladies

suspectes à Naples, Venise et Messine, la direction de la santé publique près le ministère de l'intérieur dément absolument ces bruits sans fondement; les conditions sanitaires des susdites villes et de tout le reste de l'Italie sont excellentes.

Angleterre. — Des rixes graves ont eu lieu jeudi à Bury Stedmunds entre les soldats et les habitants. Il y a eu plusieurs blessés. Il a fallu un fort détachement de troupes pour rétablir l'ordre.

Turquie. — A la suite des vexations et extorsions qu'exercent les employés turcs, la population arménienne d'Erzeroum est très surexcitée.

Le gouvernement a ordonné des perquisitions dans les habitations des chrétiens et même dans les églises. Tous les établissements des Arméniens sont fermés.

Etats-Unis. — Voici des détails sur la révolution qui a éclaté dans la république de San-Salvador:

Pendant un bal donné au palais, à l'occasion du cinquième anniversaire du président Menendez, le général Marcial, pénétrant dans la salle, annonça, au nom du général Ezeta, venu de Santanna avec 600 hommes, qu'une révolte avait éclaté et demanda simultanément la déposition de M. Menendez.

Le président, qui était à l'étage supérieur, indisposé, manda M. Marcial. Une altercation éclata entre M. Marcial et le général Martinez, commandant de place. M. Martinez tua M. Marcial d'un coup de pistolet. Les troupes du général Ezeta s'emparèrent alors de M. Martinez et prirent les casernes. M. Menendez est mort des suites de l'émotion qu'il avait éprouvée.

Un gouvernement a été formé, avec M. Ezeta comme président, mais ensuite il a été dissous et M. Guirola dirige actuellement l'administration.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Assemblée fédérale

Conseil national. — Sur le rapport de la présidence il est pris acte, comme l'a fait le Conseil des Etats, du message du Conseil fédéral constatant qu'il ne peut encore présenter ses conclusions sur les recours des Tessinois en matière de droit de vote. M. de Stoppani regrette que cette affaire traîne si longtemps et espère qu'elle pourra être réglée en septembre.

M. Lachenal rapporte sur les recours de trois aubergistes fribourgeois contre la décision du Conseil fédéral n'admettant pas leurs plaintes contre le retrait de la patente d'auberge. La commission est unanime à repousser les recours comme non fondés. M. Brunner rapporte en allemand.

M. Python répond que l'expression de « bien-être général » est celle de la Constitution fédérale; il est impossible de la définir d'une manière exacte et aucune autorité fédérale ou cantonale n'a pu le faire encore. Il expose les difficultés que le gouvernement fribourgeois a rencontrées dans sa lutte contre l'alcoolisme.

Les recours sont écartés.

MM. Brosi et Ador rapportent sur la publication d'un *compte-rendu officiel des délibérations des Chambres* et sur le message du Conseil fédéral dont la motion de M. Ern. Picet a été la conséquence. M. Brosi est interminable; la salle se vide. M. Ador estime que la

matière ne comporte pas de très longs développements. Il suffit de constater que la question s'est posée à maintes reprises. L'orateur aurait voulu un bulletin sténographique complet, mais cela aurait amené des remaniements dans la construction de la salle; il vaut mieux attendre pour cela le nouveau palais fédéral.

M. Brunner croit que le serpent de mer du bulletin sténographique ne pourra être mis à la raison que lorsqu'on lui accordera ce qu'il demande. Dans certains cas spéciaux, on a eu des sténographes: pourquoi ne peut-on pas en avoir d'une manière continue? L'orateur demande le bulletin sténographique.

M. Abegg expose les raisons qui s'opposent à un bulletin sténographique. Il est en revanche pour la publication d'un procès-verbal.

M. Curti appuie au contraire la proposition de M. Brunner. Un des grands avantages serait que chacune des Chambres pourrait se rendre compte de la manière dont l'autre a traité les questions.

En votation éventuelle, la proposition de la commission l'emporte par 48 voix sur celle de M. Brunner, qui en réunit 44. En votation définitive, les propositions de la commission l'emportent par 49 voix contre 42 données à la proposition principale de M. Brunner (bulletin sténographique).

MM. Lachenal et Decurtins rapportent sur la conférence ouvrière de Berlin. M. Decurtins célèbre avec joie ce résultat. L'Allemagne, la première dans la voie de l'assurance, était restée jusqu'ici en arrière dans celle de la protection ouvrière. L'influence morale de la conférence sera grande. Mais matériellement la conférence n'a pas abouti; on s'est borné à la formule diplomatique « il est désirable que... » Ces questions sont essentiellement internationales. Les ouvriers l'ont compris et leur première manifestation consciente et voulue, celle du 1er mai, a été une imposante manifestation internationale. Les temps sont passés où les peuples étaient gouvernés par en haut. Aujourd'hui ils le sont par en bas. Unissez-vous, ouvriers de tous les pays, s'écrie en terminant M. Decurtins, et reprenez en sous-œuvre l'œuvre de la conférence de Berlin qui, portée sur vos épaules puissantes, finira bien par aboutir. Le roi est mort, dit en terminant M. Decurtins, vive le roi!

Les divergences relatives au repos des employés de chemins de fer sont liquidées. Il en est de même pour le musée national.

Séance de relevée. 4 heures

Le Conseil liquide une série d'affaires de chemins de fer et adhère à la décision du Conseil des Etats sur l'affaire Tognola.

Quant aux pétitions relatives à l'armée du salut, elles sont renvoyées à la session de septembre.

MM. Jeanhenry, Jolissaint, Comtesse et quelques autres ont déposé une motion demandant au Conseil fédéral d'examiner, pour le cas où un système quelconque de représentation proportionnelle serait appliqué à l'élection du Con-

seil national, si l'art. 80 de la Constitution ne devrait pas être révisé dans le sens de l'introduction d'une plus grande proportionnalité.

Le dépôt de cette motion a soulevé une vive hilarité.

Après l'échange de quelques paroles entre MM. Joos et Keller, la motion Joos sur les billets de banque est ajournée en septembre.

Conseil des Etats. — Le Conseil liquide d'abord deux divergences insignifiantes relatives au projet d'un musée national, puis il aborde de nouveau la question de l'achat des actions de priorité du Jura-Simplon.

La commission a déposé les propositions ci-après :

1. MM. Good, Göttsheim, Robert, Reichlin, Schmid-Ronca et Esaïe Zweifel proposent d'entrer en matière.

M. Romedi propose de ne pas entrer en matière.

2. MM. Good, Göttsheim, Robert et Zweifel proposent d'adopter le projet du Conseil fédéral, soit la décision du Conseil national.

MM. Reichlin et Schmid-Ronca proposent d'insérer dans l'arrêté un article 5 ainsi conçu :

« Cet arrêté fédéral ne préjuge en rien la question de la nationalisation et du rachat des chemins de fer. »

(L'art. 5 actuel deviendra l'art. 6.)

3. En ce qui concerne le postulat voté par le Conseil national, la commission unanime propose d'en ajourner la discussion jusqu'à la session extraordinaire de septembre.

M. Zweifel (Esaïe), rapporteur de la majorité, expose les avantages de l'opération au point de vue financier; le bénéfice pour la Confédération se chiffrera par 200,000 fr. par an si elle parvient à acquérir 80,000 actions.

Ce bénéfice sera affecté à la création d'un fonds de réserve spécial. L'orateur est venu à Berne, il y a quatre semaines, plein de scepticisme à l'égard du rachat, mais les débats du Conseil national l'ont converti et ont fait de lui un partisan convaincu de la nationalisation des chemins de fer.

La majorité se réserve de proposer en septembre une adjonction à l'art. 23 de la Constitution fédérale, dans le sens du rachat des chemins de fer.

M. Romedi expose son point de vue négatif; il considère tout rachat et toute opération conduisant au rachat comme contraire à la Constitution fédérale. On aurait dû avant tout consulter le peuple et les cantons.

M. Reichlin consent à scinder la question et à traiter séparément l'achat des actions, M. Welti ayant démontré confidentiellement à la commission qu'il y aurait péril en la demeure.

M. Schmidt-Ronca parle dans le même sens.

M. Wirz fait le procès aux sociétés anonymes en général, institution immorale, sans foi ni conscience, mère de l'agiotage et du jeu. Et pourtant l'orateur se félicite que les chemins de fer aient été abandonnés à l'industrie privée,

car celle-ci nous a donné beaucoup plus de kilomètres de lignes que l'Etat ne l'eût jamais fait. Avec l'exploitation par l'Etat, nous aurions la bureaucratie; ce serait un mal; mais la situation actuelle des employés, esclaves des compagnies, ne vaut guère mieux. Aussi l'orateur a-t-il longtemps hésité; mais il s'est dit finalement: Si le dernier juif de Francfort a le droit de posséder des actions de chemins de fer suisses, pourquoi la Confédération n'aurait-elle pas aussi ce droit, pourquoi ne l'exercerait-elle pas dans l'intérêt bien entendu de notre économie nationale? Et qui sait? Peut-être cette participation indirecte engagera-t-elle la Confédération à renoncer à devenir l'unique propriétaire des lignes, ce qui, aux yeux de l'orateur, serait un bonheur.

M. Schoch appuie M. Romedi. On ne saurait séparer l'opération financière de la question de principe; ce n'est pas un placement qu'entend faire la Confédération, mais un pas décisif dans le sens de la participation de la Confédération à la direction d'une compagnie.

M. von Arx entend n'examiner que la question de l'achat, entièrement indépendante, selon lui, de celle du rachat. La Confédération veut exercer une influence prépondérante dans la plus grande de nos compagnies. Elle a raison.

M. Scherb estime que la commission a eu tort de vouloir scinder la question. L'achat, c'est le rachat, il ne faut pas se le dissimuler ni vouloir le dissimuler au peuple. On ne peut vouloir l'un sans vouloir l'autre. Mais l'orateur est un partisan convaincu de la nationalisation, seul moyen, selon lui, de sortir du désarroi actuel.

M. Loretan ne croit pas que la décision à prendre aujourd'hui préjuge le rachat d'une manière absolue; il s'agit simplement d'augmenter l'influence légitime de l'Etat vis-à-vis d'une compagnie puissante et de faciliter le percement du Simplon. Voilà tout. Le reste appartient à l'avenir.

M. Robert demande, en son nom et au nom de M. Cornaz, l'insertion au protocole de la réserve suivante: « Nous constatons que, d'après les déclarations du rapporteur de la majorité de la commission, l'achat des 30,000 titres de l'Etat de Berne par la Confédération ne modifie en rien la situation juridique en ce qui concerne les droits de retour qui figurent dans les concessions. »

M. Schaller votera purement et simplement les propositions de la majorité de la commission, mais moyennant une insertion au procès-verbal dans le sens du préopinant.

M. Moriaud est partisan de la nationalisation, il est d'accord avec toute mesure de nature à obtenir ce but; mais il se demande s'il n'eût pas été préférable de présenter un projet d'ensemble et de ne pas arriver avec ces acquisitions par fractions. L'orateur, cependant, y prêtera la main, grâce à la grande confiance que lui inspire le Conseil fédéral. Il espère qu'il ne sera pas déçu, mais il tient à protes-

ter contre le rôle qui a été attribué gratuitement à la finance suisse dans le Conseil national. Pour la finance juive allemande, par exemple, mais les reproches articulés contre les financiers suisses étaient absolument injustifiés.

M. Zweifel accepte l'insertion au procès-verbal demandée par MM. Cornaz, Robert et Schaller.

L'entrée en matière est votée par 34 voix contre (MM. Romedi, Peterelli, Schoch et Keller).

Puis une discussion s'engage au sujet de la réserve introduite comme article 5 par MM. Reichlin et Schmid-Ronca.

M. Zweifel estime qu'il suffirait de donner cette réserve la forme d'une simple insertion au procès-verbal, afin d'éviter de nouveaux débats au Conseil national.

M. le conseiller fédéral Welti s'associe à cette proposition, qui lui paraît plus conforme à l'intention de la commission unanime de laisser la question du rachat en dehors du débat.

La proposition de M. Zweifel est adoptée par 25 voix contre 9, et il est, en outre, décidé par 19 voix contre 17, que la réserve en question représente l'opinion du Conseil et non pas seulement une opinion individuelle.

Au vote final, l'arrêté relatif à l'achat des actions est adopté par 29 voix contre 7 (les quatre précédents, plus MM. Schmid-Ronca, Reichlin et Hautle).

La séance est levée à midi.

Séance de relevée

Le Conseil a liquidé les dernières divergences.

M. Wirz a déposé une motion invitant le Conseil fédéral à examiner la question de savoir s'il y aurait moyen, par voie d'entente internationale, d'assurer davantage le repos dominical des employés des entreprises de chemins de fer, notamment en restreignant autant que possible le service des marchandises le dimanche. Cette motion sera discutée dans la prochaine session.

Referendum. — M. Dicey, professeur à l'université d'Oxford, viendra prochainement étudier chez nous l'institution du referendum.

Chemins de fer. — Jeudi a eu lieu, à St-Gall, l'assemblée générale des actionnaires de l'Union-Suisse. 498 actionnaires, représentant 31,163 actions, étaient présents. — Les comptes et le rapport annuels ont été adoptés. Sur la proposition de M. Pierz-Landis, une subvention de 500,000 fr. a été votée, par 2300 voix contre 500, en faveur du Central Grisons (Coire-Thusis-Filisur).

— Le gouvernement italien a interdit l'entrée du bétail suisse en Italie dès aujourd'hui.

— Le mouvement de la population suisse en 1889 donne les chiffres suivants: 81,100 naissances, 3,100 morts-nés, 59,700 décès, 20,700 mariages, 8,400 émigrants.

Le nombre des décès dépasse de 1484 celui

124 Feuilleton de LA SENTINELLE

LES MYSTÈRES DE LONDRES

Par sir FRANCIS TROLOPP

TROISIÈME PARTIE

LA GRANDE FAMILLE

CHAPITRE X

Deux souvenirs.

La nuit, le désespoir est plus amer, la souffrance plus cuisante; la nuit, la piquette empoisonnée du soupçon sait mieux trouver l'endroit vulnérable du cœur. C'est la nuit que viennent ces bouffées d'angoisses qui montent du cœur à la tête et peuvent jeter un vaillant homme en la pensée lâche du suicide.

C'est un moment où se multiplient les forces de la sensibilité. L'âme y jouit mieux et y souffre davantage. La pensée court follement, exagérant tout, craintes, désirs, regrets, espérances, et donnant à toutes impressions une physionomie de fièvre et de démence.

La vie est triplée alors. L'homme froid se passionne; l'homme passionné délire.

Stephen était assurément plutôt froid que passionné, mais tout choc dégage son contingent d'électricité: depuis trois jours, le jeune médecin, sans cesse rejeté hors de la voie de positive tranquillité où s'était jusque-là écoulée sa vie, s'échauffait à la lutte et perdait une partie de ce flegme, enveloppe des cœurs non éprouvés.

Son repos s'était changé en agitation; l'heureuse apathie où sommeillait naguère sa jeunesse faisait place au trouble de la passion. Il aimait; il était jaloux; il souffrait.

Il était minuit environ. Frank, assoupi, respirait avec peine et se plaignait faiblement. Sur une bergère, dans un coin de la chambre, le vieux Jack dormait et songeait. Il songeait sans doute à l'insulte récente subie par son jeune maître, car de colériques grondements échappaient à son sommeil, et souvent il s'éveillait en sursaut avec le nom de Trevor sur les lèvres.

Derrière le lit, une veilleuse allumée éclairait vaguement les objets de sa lueur intermittente. A sa lumière, on voyait tantôt briller, tantôt se voiler soudainement les nobles émaux du grand écusson de Perceval et le cadre doré du portrait de miss Harriet, la sœur de Frank, morte à la fleur de l'âge, dont le visage mélancolique et pâle, sortant ainsi de l'ombre tout à coup, semblait une apparition.

Stephen avait donné d'abord son esprit tout entier à son ami malade, et suivi avec attention les diverses phases de la fièvre. Puis sa pensée avait glissé, à son insu, des choses présentes aux choses du dehors. Le souvenir de Clary Mac-Farlane était venu emplir son cœur, d'où le danger de Frank l'avait momentanément chassé.

Or, par un travail moral, produit naturel de la jalousie, Stephen ne pouvait plus voir sa cousine autrement que dans Temple-Church, préoccupée au milieu de la tranquille dévotion de ses compagnes, et couvrant le magnifique inconnu d'un regard triste, ardent, passionné, d'un regard où il y avait tant d'amour que Stephen se fût contenté, pour être bienheureux, d'une faible part de cette muette adoration.

Stephen avait les yeux ouverts; il veillait, mais dans la demi-obscurité où il se trouvait, les images évoquées passaient devant ses yeux comme un songe.

Clary était là, devant lui, rendue plus belle par cet amour étrange qui faisait la peine de Mac-Nab. A côté de Clary était le beau rêveur de Temple-Church, dont Stephen ignorait le nom, et que nous connaissons sous celui d'Edward.

Et la scène qui s'était passée à l'église de Temple se reproduisait avec une minutieuse exactitude; — et aujourd'hui comme alors, le premier mouvement de Stephen fut de s'écrier: « J'ai vu ce visage déjà quelque part. »

Il y eut néanmoins cette différence:

A l'église, Stephen avait mis de côté, sans façon, cette idée comme insignifiante et ne devant pas attirer l'attention plus que tous ces hasards de ressemblance qui foisonnent dans une cité populeuse. Cette nuit il s'y arrêta. Sa haine avait grandi, et il sentait un vague besoin de donner à sa haine un motif autre que la jalousie. Peu à peu, le souvenir lointain, mais précis, qu'il gardait d'un événement lugubre vint se placer en face des récents souvenirs de Temple-Church. Il compara ces deux souvenirs en présence; il les rapprocha. — Et ce travail fut fait avec une passion si intense, que des gouttes de sueur vinrent sillonner son front.

Perceval, pendant cela, s'agitait sur sa couche; mais Stephen ne prenait point garde.

Il s'enfonçait de plus en plus dans sa minutieuse recherche. L'aversion est, dans ses souvenirs, aussi présente que l'amour, et Stephen eût pu dessiner de mémoire le beau rêveur de Temple-Church. Soit qu'il eût repoussé la tête à la légère, l'autre soir, à l'église, cette soudaine idée de ressemblance qui l'avait frappé tout d'abord, soit que les images se confondissent et se mêlassent après coup dans son cerveau, il est certain qu'il voyait maintenant Edward avec d'autres yeux.

Edward n'était plus pour lui seulement une connaissance de la veille. Le souvenir de ses traits, si remar-

quables dans leur mâle beauté, datait maintenant des jours de son enfance. Il avait vu autrefois...

Mais, tout d'abord, n'était-ce pas là chose impossible! Quinze années amènent des rides au front d'un homme et sèment quelques traits d'argent parmi sa chevelure. — O, cet Edward semblait jeune, et sa riche chevelure tombait en boucles d'ébène sur un front aussi pur que le front d'un adolescent.

Et pourtant, c'était lui, — c'était bien lui! Quelque chose manquait, quelque chose dont Stephen ne pouvait se rendre compte, mais pour tout le reste, les deux souvenirs, comparés, se rapportaient exactement l'un à l'autre, comme deux épreuves d'une même médaille.

Quinze années les séparaient. Le plus récent avait trait à une aventure commune et de tous les jours: la rencontre de Temple-Church. L'autre se mêlait à un drame odieux et sanglant, dont nous avons pu parler vaguement quelquefois dans le cours de ce récit, mais que le lecteur ne connaît point encore en détail.

Stephen s'affermissait en sa certitude, et, presque convaincu déjà, il cherchait le trait qui manquait au visage d'Edward pour être indistinctement cet autre visage, gravé en caractères ineffaçables au fond de sa mémoire.

Frank s'agitait de plus en plus sous ses couvertures. Un fiévreux cauchemar oppressait sa poitrine.

Stephen n'avait garde de s'en apercevoir. Ses yeux s'étaient fermés sous l'effort de son investigation obstinée. Il retournait un à un les plis de sa mémoire, et se croyait sans cesse sur le point d'y saisir la circonstance oubliée.

Frank se prit à murmurer des mots confus. Sa langue, enchaînée par le cauchemar, tâchait désespérément de rompre ses liens.

(A suivre.)

de l'année précédente, mais est inférieur à celui des années 1885 et 1886.

Le nombre des naissances et des mariages se maintient dans la constante des cinq dernières années.

Le nombre des émigrants est en augmentation de 2100 sur celui de 1886.

— Le *Vaterland* annonce un contrat de fusion des exploitations entre les deux compagnies du Central et du Gothard. On dit que l'assemblée des actionnaires du Gothard, convoquée pour lundi prochain, nommera président du conseil d'administration M. Schusler-Burkhardt, actuellement vice-président, lequel préside aussi le conseil d'administration du Central.

Hôpitaux. — Voici la liste des hôpitaux les plus importants de la Suisse avec le nombre de leurs lits.

Hôpital cantonal de Zurich (448 lits). — Hôpital de Genève (830). — Hôpital bourgeois de Bâle (462). — Hôpital de l'Isle à Berne (320). — Hôpital cantonal de Lausanne (395). — Hôpital cantonal à Saint-Gall (347). — Hôpital de La Chaux-de-Fonds (45). — Hôpital bourgeois de Lucerne (110). — Hôpital communal de Neuchâtel (54). — Hôpital de la Providence à Neuchâtel (47). — Hôpital cantonal de Winterthour (115). — Hôpital de Herisau (75). — Hôpital de Schaffhouse (100). — Hôpital de la Providence à Fribourg (50). — Hôpital du Locle (16).

Le nombre des malades en traitement dans ces hôpitaux était, le 14 juin, de 2,033.

— Très gai, le message du Conseil fédéral sur le chemin de fer projeté de Lauterbrunnen au sommet de la Jungfrau. L'arrêté de concession contient des prescriptions touchant le transport des indigents et des individus en état d'arrestation ! Il prévoit les conditions de transport des taureaux, bœufs, vaches, génisses, chevaux et jeunes poulains ! Il faudra certainement donner une indemnité supplémentaire au juge de paix qui fonctionnera au sommet de la Jungfrau et doubler au moins le gage des bergers qui y feront paître les génisses.

L'arrêté fixe aussi les taxes pour wagons complets de marchandises ! On fera un rabais pour les expéditions de 5000 kilos ! Les engrais seront au bénéfice du tarif le plus bas !

Les perce-neige vont pousser comme des arbres.

L'agriculture glaciaire, quelle perspective ! On va créer là-haut un champ d'essai pour fruits et légumes. Quand on sera arrivé au pôle, on saura au moins quelle variété de haricots il faut y planter.

Tir fédéral. — Le comité du tir fédéral de Frauenfeld a eu la singulière et déplorable idée de commander en Allemagne les coupes destinées à être distribuées en primes. Il y a cependant en Suisse, et notamment à Lucerne et à Genève, des artistes distingués fort capables de livrer des coupes absolument irréprochables au point de vue de l'exécution et du style. Ce patriotique comité devrait s'adresser à l'Allemagne aussi pour obtenir les dons d'honneur.

On nous dit d'autre part que la musique officielle sera la Musique de Constance. Il y a cependant assez de musiques en Suisse pour pouvoir se passer du concours de nos voisins d'outre-Rhin, surtout dans une fête patriotique comme celle-là. Les tirs de Fribourg, Berne et Genève en ont donné la preuve et avaient rompu avec cette ancienne manie de chercher au dehors ce qu'on pouvait avoir chez soi.

Ces messieurs auraient dû, dans leur excès de zèle, choisir Constance comme emplacement du tir : ç'aurait été complet. « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. »

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Le nommé Pierre d'Almen, de Lauterbrunnen, qui revenait de Mürren dans la nuit de lundi à mardi, est tombé d'une paroi de rochers de 500 pieds de haut. Son corps a été retrouvé le lendemain horriblement mutilé.

— L'assemblée des actionnaires des tramways de la ville de Berne a eu lieu jeudi. L'entrepreneur a annoncé que l'exploitation, à raison d'un parcours de vingt minutes en vingt minutes, pourra commencer le 15 juillet.

— Jeudi a eu lieu la première ascension de la Jungfrau, par Mmes Dusca, Heiners et Eggers, de Berlin, et Mlle Gerda Lerma, de New-York.

— La deuxième ascension du Cervin a été faite par une femme, miss Fox Wellington, avec, comme premier guide, M. Gabriel Taugwalder. Zermatt commence à prendre de l'animation. grâce au temps splendide qu'il fait depuis quelques jours.

Lucerne. — Mardi soir, le bateau à vapeur *le Gothard*, venant d'Alpnach, dut stopper subitement en plein lac : un passager qui se trouvait à l'avant du steamer venait de tomber à l'eau sans que l'on ait pu se rendre compte comment. Le canot de sauvetage fut descendu très promptement et on parvint à sortir de l'eau le malheureux qui allait sombrer. C'est un homme d'une soixantaine d'années, qui n'était porteur d'aucun papier de légitimation et dit se nommer Lacote, originaire de Mulhouse. Arrivé à Lucerne, il a été transporté à l'hôpital, qu'il pourra quitter sous peu.

Fribourg. — On signale dans le canton de Fribourg une famille composée de 7 frères vivants, en très bonne santé, dont le plus jeune arrive à la soixantaine, et ayant ensemble 469 ans. Ils ont 23 neveux ou nièces ayant ensemble 727 ans au moins. Ils ont en outre 43 petits-neveux ou petites-nièces ayant ensemble un âge de 206 ans et plus. Cette famille dans son ensemble forme un total de 73 membres vivants et un âge de plus de 1422 ans.

Tes-in. — Un jeune garçon de 8 ans, de Giubiasco, a tué sa sœur, âgée de six ans, d'un coup de revolver. Le malheureux jouait avec cette arme, dont il s'était emparé en l'absence de ses parents.

Chronique jurassienne

On écrit de Neuchâtel au *Journal du Jura* : La Société de chant l'Union avait renvoyé

son concert annuel, qui a eu lieu jeudi soir dans le temple français, avec le bienveillant concours du brillant ténor de Neuchâtel, M. E. Haller, et du Chœur mixte de Neuveville.

Si le beau temps a retenu bien des auditeurs, on peut dire que le public zélé n'en était que mieux qualifié pour apprécier la variété du programme. Rien n'y manquait : chœur d'hommes avec accompagnement d'orgue ; chœur mixte avec piano ; solo de ténor avec orgue, un autre avec piano ; solo de soprano ; duo pour ténor et basse, etc.

Tous les morceaux ont été bien enlevés, si bien qu'au dernier chacun se demandait si réellement c'était déjà tout.

Remercions donc nos artistes, ainsi que M. Haller, de la soirée si agréable qu'ils nous ont fait passer, et souhaitons-leur bonne réussite pour dimanche à St-Imier.

Chronique neuchâteloise

Ligne directe Neuchâtel-Berne. — C'est avec une bien véritable satisfaction que nous annonçons à nos lecteurs que, contrairement à l'appréhension traduite dans notre numéro du 31 mai, la demande de concession déposée par M. l'ingénieur Beyeler, pour la construction d'une voie ferrée directe Berne-Neuchâtel, est tout à fait sérieuse ; le but poursuivi par l'honorable ingénieur, appuyé d'un comité d'initiative on ne peut plus qualifié, étant absolument conforme aux aspirations du comité dit « de la Directe » de Neuchâtel, que nous nous réjouissons de savoir représenté dans celui de Berne.

Notre satisfaction est d'autant plus complète que les sympathies de nos autorités cantonale et communale seraient, nous dit-on, acquises à l'œuvre depuis si longtemps désirée et attendue. (Suisse libérale.)

CHRONIQUE LOCALE

LISTE DES DONS en faveur de la tombola de l'Union des sociétés ouvrières locales - Douzième liste

	Fr. C.
Total des précédentes listes	9,959 50
Mlle Jeanrenaud, une papeterie	10 —
Mme Rodigari, deux lots	6 —
M. et Mme Villian Bourquin, deux bout. vin rouge	4 —
Mme Louise Schaller, espèces	2 —
Mme Sophie Greber, 2 bout. liqueur	8 —
Achille Dumont, 2 bout. vin rouge	4 —
M. Jeanneret, un lot	6 —
Mme P. Dubois, un mantelet	3 —
Mlle Louise Bobillier, une descente de lit	15 —
Mme L. Dubois, divers lots	10 —
Mlle Louise Moser, une chemise	10 —
M. Noguét, une boîte savon	2 50
M. Wolf, un tablier cachemire brodé	6 —
H. V. D., un service argent	20 —
Mlle Linat Péquignat, un mantelet d'enfant	3 —
M. Alcide Jobin, deux canaris	10 —
M. Fritz Straub, Sombaille, 1 mouvement avec échapp. fait	10 —

Quelques membres du comité des remonteurs la Mutuelle, une lampe à suspension	25 —
M. Gloor, bon pour un ressemelage d'une paire de souliers	5 —
Henri Mathey, une montre métal	15 —
Total à ce jour	10,133 —

Dépêches

MADRID, 27 juin. — On mande de Valence qu'un hôpital a été créé à Gandia, où un nouveau cas de choléra a été constaté.

On signale un cas et un décès à Enova ; un cas à Barcheta ; deux cas et un décès à Benignanin ; deux cas et un décès à Fenolet ; un décès à Pueblade-Rugat.

On a constaté dans quelques villages des cas de diarrhée sans gravité et aussitôt guéris.

Hier matin, à une heure et demie et à cinq heures, on a ressenti à Puebla-de-Rugat une violente secousse de tremblement de terre.

Le gouvernement a déposé une demande de crédits d'un million de pesetas pour venir en aide aux victimes du choléra.

BERNE, 27 juin. — D'après une correspondance adressée de Lugano à la *N. G. de Zurich*, trois douaniers suisses de poste à Luino auraient subi des mauvais traitements graves de la part des douaniers italiens. Il y aurait eu rixe sangtante sur le territoire suisse et blessures d'arme à feu. Il résulte des renseignements fournis par la direction des péages fédéraux à Luino que cette relation est controuvée.

L'administration fédérale des péages n'a pas de gardes-frontières à Luino, et les trois douaniers dont l'article de la *Nouvelle Gazette de Zurich* cite les noms ne sont pas Suisses. L'affaire s'est passée sur le sol italien entre sujets italiens, et aucun Suisse, ni civil ni garde-frontière, ne s'y est trouvé mêlé.

L'Eternel est près de tous ceux qui l'invoquent, de tous ceux qui l'invoquent en vérité. Il exauce leur cri et les délivre. L'Eternel garde tous ceux qui l'aiment.
Ps. CXLV, v. 18-20.

Monsieur et Madame Albert Guillod-Friedelance et leur enfant, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur Paul Guillod, Mademoiselle Cécile Guillod, Monsieur Arnold Guillod, au Locle, ainsi que les familles Fornachon, Pictet, Guillod, Sondoz et Friedelance, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Adèle GUILLOD née Pictet
leur bien-aimée et regrettée mère, belle-mère, grand-mère, sœur et belle-sœur, tante et parente, que Dieu a enlevée à leur affection vendredi 27 juin, à 10 heures du matin, dans sa 61^{me} année, après une douloureuse maladie.

Le Locle, le 27 juin 1890.
L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **dimanche 26**, courant à midi et demi.
Domicile mortuaire : rue de la Couronne, No 311, au Locle.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

U. LEUZINGER

TÉLÉPHONE 8, HOTEL-DE-VILLE, 8 DIPLOME

CHAUX-DE-FONDS

Habillements pour hommes et jeunes gens.
Confectionnés et sur mesure
Draperies et Nouveautés.
Spécialités pour Catéchumènes et Cadets.

Maison fondée en 1856

PRIX MODÉRÉS PRIX MODÉRÉS

Se recommande

U. LEUZINGER.

GROS Droguerie DÉTAIL

STIERLIN ET PERROCHET

4, Rue du 1^{er} Mars, 4
La Chaux-de-Fonds

Grand assortiment de couleurs broyées à l'huile
soigneusement préparées pour vernir soi-même chambres, cuisines, corridors, chars, chaises, etc. Pinceaux assortis. Or en feuilles, bronzes. Laques pour chapeaux de paille. Vernis pour potagers.

— On porte à domicile —

Représentant DE LA

J. ZOLLINGER
menuisier-parqueteur 345

38, rue de l'Hôtel-de-Ville, 38

Se recommande à MM. les propriétaires et entrepreneurs pour tout ce qui concerne la **Menuiserie de bâtiment.** — Travail prompt et soigné.

Réparations de Meubles
EN TOUS GENRES

Parqueterie BULLE
POSE
RACLAGÉ
et cirage
DE PARQUETS
Prix modérés

LE MAGASIN DE MACHINES A COUDRE

DE **Ed. Affolter**

anciennement rue du Stand, 4,

est transféré

19, rue Daniel Jean-Richard
CHAUX-DE-FONDS



Il avise sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il est toujours très bien assorti en machines à coudre de tous systèmes, dans les genres les plus nouveaux et perfectionnés; assortiment au grand complet dans tous les systèmes tels que:

Withe, Humbold (Standard), Neue Howe, Naumann, König, Pfaff, Davis, Sophia, etc.

Ayant quitté mon établissement pour ne m'occuper que de mon commerce et spécialement des réparations à tous les systèmes de machines, je suis donc à même de répondre beaucoup plus promptement qu'auparavant à toutes commandes qui me parviendront.



Accessoires et Fournitures pour toutes machines tels que *Aiguilles, Fil, Huile de 1^{re} qualité*, à des prix exceptionnels.

Immense assortiment de **POUSSETTES** dans les goûts les plus riches, variés et solides.

N.B. — Ne pas confondre mon magasin avec la succursale des machines SINGER qui est au n° 21.

On offre la couche à deux messieurs. — S'adr. Hôtel-de-Ville, 19, 2^{me} étage.

Une personne bien connue dans le commerce désire prendre un dépôt de teinture pour Chaux-de-Fonds et ses environs. Ecrire les offres Poste restante, C. A. D. F. 1867

Un représentant de commerce ayant voyagé longtemps pour les tissus et possédant de 200 à 300 bons clients dans le canton de Neuchâtel et Jura Bernois, désire entrer en relation avec une bonne maison de tissus. Adresser les offres par écrit au bureau de la *Sentinelle*, sous chiffre D. F. 11

JARDIN de Gibraltar

Dimanche 29 juin 1890
dès 2 1/2 h. de l'après-midi

Grand Concert

donné par la **Musique des „Armes Réunies“**

ENTRÉE LIBRE!

Grande Brasserie Helvétique
23, rue du Collège, 23

Mercredi et jours suivants à 8 heures du soir

Grand Concert

donné par la **TROUPE LACANT**

M. RICHARD, ténor, du Théâtre de Genève.
Mlle Rachel DARCY, chanteuse d'opéra.
Mlle MERCIER, romancier.
M. J. LACANT, comique.

RÉPERTOIRE NOUVEAU

ENTRÉE LIBRE

Consommations de premier choix

Se recommande Le tenancier: **Thomas.**

THEATRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Dimanche 29 juin 1890, dès 8 heures du soir

GRANDE SOIRÉE

organisée par

L'Union des sociétés ouvrières

de

LA CHAUX-DE-FONDS

avec le bienveillant concours des sociétés

Les Armes-Réunies, L'Union Chorale, La Gymnastique, ancienne section, La Gymnastique « Abeille » et l'Espérance
et avec l'appui sympathique de quelques artistes-amateurs de la ville

PROGRAMME

Première Partie

- Cuirassiers français**, allegro militaire (Armes-Réunies) Trave
- Grande fantaisie sur l'opéra Mignon** (Armes-Réunies) A. Thomas
- Vers inédits**, lus par M. L. Droz W. Biolley
- Préliminaires** (Gymnastique Abeille)
- A l'ombre du drapeau** (Union chorale) L. Paliard
- Exercices au cheval** (Gymnastique Ancienne)
- Ave Maria**, duo pour violoncelle et violon avec accompagnement de piano (MM. Perrochet et Wuilleumier). Gounod
- L'Alsacienne**, romance patriotique (Mme Brunner-Siegmeyer) F. Boissière
- Quadrille des Trouvères** (Union chorale) Saintis

Deuxième Partie

- Valse du Danube** (l'Espérance) Ziecher
- Notre siècle** (M. Eug. Puech) E. Augier
- Nuit espagnole** [boléro] (Mme Brunner-Siegmeyer) F. Boissière
- Exercices au reek** (Gymnastique Ancienne)
- Exercices de massues et assauts de boxe française** (Gymnastique Abeille)
- Joie et peine**, duo pour 2 pistons (MM. Verthier et Ritschard) S, Mayr
- Valse en ré** MM. Hänni père et fils *
- Marche pour deux guitares** * *
- Trombille** (Espérance) Adam

En vue de donner à cette fête un cachet familial, un buffet sera établi au parterre, sur le parquet

PRIX DES PLACES :

- Premières et secondes galeries Fr. 1 —
Parterre et troisièmes galeries 0 50

AVIS

Tous les tireurs aux fléchets et aux floberets sont invités à retirer leurs prix au local du Grutli jusqu'au 30 courant.

Décocteur. Un bon décocteur, principalement pour petites pièces cylindre, pourrait entrer de suite ou dans la quinzaine dans un grand comptoir de la localité. Inutile de se présenter sans preuves de capacité et moralité. S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 395

SOCIÉTÉ MUTUELLE SUISSE
pour l'assurance du **MOBILIER** contre l'incendie

Fondée en 1826 par la Société suisse d'utilité publique

Siège de l'administration à **BERNE**

Agent pour le district de la Chaux-de-Fonds :

3, rue de la Promenade ALBERT DUCOMMUN rue de la Promenade, 3

But de la Société

Cette société très répandue, en activité depuis soixante-trois ans, assure contre l'incendie, la foudre et les explosions de gaz :

Le mobilier des maisons aussi bien que les marchandises, les machines, les instruments de fabrique, le bétail, les instruments aratoires, les provisions de foin et de céréales, en général tous les biens meubles.

La Société indemnise aussi le dommage causé, dans un sinistre, par l'eau ou la presse des circonstances.

Les indemnités se règlent de la manière la plus loyale et la plus expéditive et sans aucune déduction.

Extension de la Société

Elle opère actuellement dans tous les cantons de la Confédération suisse.

Le capital d'assurance s'élevait :

Le 30 juin 1827, à	11 millions de fr.	donnant en premières contributions
1847, à	289	13,366
1867, à	691	294,783
1887, à	1257	754,031
1888, à	1289	1,622,694
1889, à	1316	1,666,664
		1,696,296

Indemnités fournies par la Société

Depuis 63 ans, elle a fourni à 16,300 de ses membres une indemnité de plus de trente-six millions de francs.

L'agent tient à la disposition du public les attestations d'une cinquantaine de sociétaires du district de la Chaux-de-Fonds qui ont été indemnisés dans les dernières années et qui tous déclarent l'avoir été à leur entière satisfaction.

Avantages qu'offre la Société

Comme elle est fondée sur la mutualité et ne doit faire aucun bénéfice sur ses sociétaires, ses primes sont naturellement les plus basses possibles et les frais d'assurances sont aussi fort peu élevés.

L'administration publie annuellement un compte général et un rapport détaillé. Les membres assurés pour de fortes sommes sont de droit membres de l'assemblée générale (§ 31) et ont, en cette qualité, voix délibérative et décisive au sujet de l'organisation et du tarif des primes. — Aucune compagnie par actions n'accorde ces droits et ces avantages à ses assurés.

Garanties présentées par la Société

- Fonds de réserve :** Fr. 2,860,000, accumulés de 1867 à 1880.
- Supplément :** A teneur du § 11 des statuts et vu l'extension actuelle du capital d'assurance, le supplément exigible représente, outre les premières contributions, une somme disponible en cas de besoin, de fr. 3,300,000.

L'année d'assurance commençant le 1^{er} juillet, toutes les personnes non encore assurées et qui voudraient l'être, comme aussi toutes celles qui auraient des modifications à apporter à leur police, voudront bien s'approcher de l'Agent, qui leur fournira les renseignements et les formulaires nécessaires.

On peut, du reste, s'assurer à toute l'époque de l'année. Il prie les personnes qui ont depuis quelques temps déjà des feuilles imprimées pour les remplir, de bien vouloir les renvoyer à son bureau, afin que les nouvelles polices prennent cours au 1^{er} Juillet prochain, faute de quoi ces feuilles seront réclamées à domicile aux frais des retardataires.

Enfin, il rappelle à tous les sociétaires qui ont changé de domicile dans le courant de l'année, sans lui en donner avis, qu'ils perdent tous droits au paiement d'une indemnité en cas de sinistre.

Pour obtenir des formulaires de Polices et pour tous autres renseignements s'adresser au domicile de l'agent, **rue de la Promenade, 3**, et chez **M. Chs. Albert Ducommun, rue de la Serre, 20**.

Société de tir la Montagnarde
CHAUX-DE-FONDS

Tir Tombola, dimanche 13 juillet 1890 au stand

dès 7 heures du matin à midi

Tous les sociétaires qui prendront part à la tombola alimentée en grande partie par la caisse de la société sont priés de se faire inscrire d'ici au **5 juillet 1890** au plus tard.

- Au local, Café Weber, rue de l'Hôtel-de-Ville, 13
- Chez le caissier, M. Auguste Cellier, rue du 1^{er} Mars 16c.
- Au magasin Alfred Eymann, Léopold Robert 43.

Passé le délai ci-dessus il ne sera plus reçu d'inscription. Les participants auront à payer une finance de 3 fr. au minimum. La distribution des prix qui aura lieu l'après midi dans la grande salle du Restaurant de Gibraltar sera suivie d'une soirée familière, dont l'entrée est seulement réservée aux sociétaires et leurs familles munis de la carte de soirée. 400

Le comité.

On désire placer dans un bon atelier un jeune garçon honnête, de bonne conduite, comme apprenti graveur d'ornement. — S'adresser à M. Constant Robert, rue de la Charrière 22a

CONTRE A-COMPTES
Régulateurs, Montres - Remontoirs
COUVERTURES DE LIT
Poussettes, oléographies avec et sans cadres
Glaces avec et sans montres
W. KRÜGER - RÖMER
Zürich

Charles Droz-Fenvrier
Représentant 387e
11, Bel-Air, Chaux-de-Fonds
Catalogue à disposition

Vaccination
tous les jours à une heure chez le
Dr Coullery.

FRÉDÉRIC BECHLER

faiseur de secrets et emboiteur
Demaiselle 18
se recommande à MM. les fabricants d'horlogerie et finisseurs de boîtes pour le posage d'anneaux en tous genres
Or, argent, métal.
Spécialité de posage d'anneaux à vis intérieurs exigée par les maisons d'Allemagne 406



Café Montagnard
(Montagne de Cernier)
Dimanche 29 juin 1890

BAL CHAMPÊTRE
Pont de danse neuf
Musique Italienne Straff
Le même jour et le lundi dès 8 heures du soir Civet.
En cas de mauvais temps renvoyé de 8 jours. 401

